

Les 10 engagements de la charte RFAR

1. Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs.
2. Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives.
3. Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs.
4. Impliquer les organisations signataires dans leur filière.
5. Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie.
6. Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale.
7. Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation.
8. Veiller au professionnalisme et à l'éthique de la fonction achats.
9. Établir une fonction achat chargée de piloter globalement la relation fournisseur.
10. Établir une fonction de médiateur « relations fournisseurs », chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise.